

Bruxelles, le 1er Juin 1988

NOTE BIO (88)185 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC: AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

432

Rendez-vous de midi et réunion de la Commission - 1. 6. 1988
(C.D. EHLERMANN)

La Commission a pris, ce matin, les décisions suivantes:

1.) Pour pouvoir faire face au déclin industriel structurel touchant la région de Setubal (Portugal), la Commission a donné son feu vert à l'augmentation de l'aide aux investissements et à la création d'emplois en faveur de cette région (IP 318).

2.) La Commission a adopté deux Programmes Intégrés méditerranéens, l'un concernant la région Sicile et l'autre les lagunes du Nord de l'Adriatique (IP 326 et 327).

3.) La Commission a adopté une proposition sur les niveaux maximaux admissibles de contamination radioactive pour les denrées alimentaires exportées vers les pays-tiers, en cas d'urgence. Elle propose que les mêmes valeurs et limites soient appliquées aux denrées alimentaires exportées qu'à celles commercialisées à l'intérieur de la Communauté.

Par ailleurs, la Commission a complété une réglementation intracommunautaire dont trois éléments étaient restées sur la table du Conseil lorsqu'il avait adopté, en décembre dernier, le règlement fixant les niveaux maximaux admissibles de contamination radioactive pour les denrées alimentaires, à savoir

- les aliments pour nourrissons
- les liquides
- et les aliments pour bétail.

Plus précisément, la Commission complète la décision du Conseil au sujet de deux des trois questions restées ouvertes, à savoir les aliments pour nourrissons et les liquides, laissant pour la fin de l'année ses propositions concernant les aliments pour le bétail.

Une note (P 66) sera mise à la disposition des Journalistes cet après-midi, dès que la Commission a statué sur un troisième texte, visant l'information du public sur les dangers nucléaires. Il s'agit ici d'une proposition tendant à mettre à la disposition du public certaines informations avant et après des accidents nucléaires. La proposition sera basée sur le Chapitre III EURATOM.

4.) La Commission a en plus eu un débat d'orientation sur les relations entre la recherche communautaire et EUREKA, en vue de l'établissement d'une communication au Conseil, demandée par les Ministres de la recherche. Pour la Commission, ces relations doivent être aussi constructives et fructueuses que possibles.

5.) Le Président DELORS a rencontré en tête-à-tête le Premier Ministre Italien, M. DE MITA, accompagné par M. ANDREOTTI, Ministre des Affaires étrangères. Il s'agit d'une prise de contact qui a donné l'occasion à un tour d'horizon des problèmes d'actualité à quelques semaines du Conseil européen d'Hanovre. La discussion a porté en particulier sur la contribution - au sens le plus large - de l'Italie à la construction européenne.

6.) Nous avons rappelé aux Journalistes que le Conseil économique et social fête aujourd'hui son 30e anniversaire. Le Président DELORS prendra la parole vers 18 heures.

Amitiés,


C.D. EHLERMANN

Documents diffusés:

-
- IP 313 - Adoption du budget 1988
 - IP 318 - Aide Setubal/Portugal
 - IP 321 - M. Christophersen devant la Commission sur le droit de femme du PE
 - IP 324 - Conférence sur l'énergie éolienne dans la Communauté
 - IP 325 - Set aside US
 - IP 326 - PIM Sicile
 - IP 327 - PIM Adriatique
 - IP 328 - Extraits du message de M. Schmidhuber à la journée européenne des communes et régions à Glasgow
 - IP 329 - Aide alimentaire à la Tunisie
 - P 67 - Avant-projet du budget 1989
 - P 68 - Avenir de l'aéronautique européenne
- Eurostats: Evolution des indices de prices agricoles en 1987
- Indice des prix à la consommation
 - Sidérurgie, 4/88
 - Energie, 4/88

Bruxelles, le 2 Juin 1988

NOTE BIO (88)185 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

432

Rendez-vous de midi et suite de la réunion de la Commission du 1.
6. 1988 (C.D. EHLERMANN)

J'ai brièvement expliqué les décisions de la Commission
Intervenues après le rendez-vous de midi d'hier:

1.) La Commission a pris deux décisions en matière d'infraction. La première à l'encontre de l'Italie vise le refus par cet Etat membre d'accorder à AER LINGUS le droit de débarquer ou d'embarquer des passagers à l'aéroport de Manchester sur la ligne Dublin-Manchester-Milan (IP 333). La deuxième décision concerne la poursuite d'une procédure déjà engagée contre la France pour le refus du droit d'atterrissage aux Antilles à un avion charter de SOBELAIR transportant des passagers en provenance de Bruxelles et dont plus de 20 % étaient de nationalité française. La Commission vient d'adopter le texte de l'avis motivé (IP 332).

2.) Puis, la Commission a adopté trois règlements concernant l'aide dans le secteur du lait. Ces règlements ne visent pas seulement une réduction des aides accordées au lait écrémé dans ses différents formes mais aussi une atténuation des règles concernant le taux obligatoire d'incorporation de lait écrémé en poudre dans les aliments composés ^{pour} veaux (IP 330).

3.) En plus, la Commission a adopté le Livre vert sur le droit d'auteur (P 65). Ceux des Journalistes particulièrement intéressés à la question ont eu la possibilité de s'entretenir avec les auteurs de ce document à l'issue d'une conférence de presse lors de laquelle Monsieur SUTHERLAND a présenté le 17e Rapport sur la concurrence (P 66).

4.) J'ai Informé les Journalistes de la visite à la Commission, aujourd'hui, du Maire de Berlin (Reglierender Bürgermeister), Monsieur Eberhard DIEPGEN. Monsieur DIEPGEN aura des entretiens avec le Président DELORS, MM. VARFIS, SUTHERLAND, MATUTES et DE CLERCQ.

5.) En ce qui concerne le matériel diffusé et plus particulièrement la note P 63, j'ai Informé les Journalistes que, contrairement à ce que j'avais annoncé hier, la Commission a ajourné sa décision sur l'information du public sur les dangers nucléaires. La note ne couvre donc que les aspects de l'exportation et du commerce intra-communautaire d'aliments pour nourrissons et produits liquides.

Amitiés,


C.D. EHLERMANN

Matériel diffusé:

-
- IP 330 - Mesures de gestion dans le secteur laitier
 - IP 331 - Intervention de Mr. SUTHERLAND au CES
 - IP 332 - Infraction SOBELAIR/France
 - IP 333 - Infraction/Italie: Service AER LINGUS Dublin-Milan
 - P - 63 - Commission propose règles pour l'exportation de produits alimentaires ...
 - P - 65 - Livre vert sur le droit d'auteur
 - P - 66 - 17e Rapport sur la politique de concurrence
 - A Procédure anti-dumping
 - Economie européenne, Tendances conjoncturelles, 4/88
 - Eurostat: Glossarium 1988, Energie